CANADA,

WENDAKE

Séance tenue
☒ Via Teams
☐ À la salle des Sages

DÉCISION DES GARDIENS HENNENNONHNHA'

NUMÉRO **07** SÉANCE DU **16 novembre 2026**

SUJET **Confirmation de l'élection des Hatihahchenhk (Chefs)**

CONTEXTE

Le 30 octobre 2026, le scrutin visant l'élection des postes de Hatihahchenhk (Chefs) a été tenu conformément au *Code électoral* de la nation Wendat.

Conformément aux articles 152 et 154 du *Code électoral*, le Président d'élection (Président) a procédé à la compilation des résultats du scrutin, déclaré élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix et transmis son relevé ainsi que son rapport aux instances concernées.

Le 6 novembre 2026, Hennennonhnha' a reçu le rapport assermenté du Président relativement à ce scrutin.

DÉCISION

Considérant que l'article 42 du *Code électoral* prévoit que, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du rapport assermenté du Président, Hennennonhnha' confirme une élection à la majorité plus un des Gardiens;

Considérant que Hennennonhnha' a reçu le rapport assermenté du Président le 6 novembre 2026;

Considérant que ce rapport ne fait état d'aucune manœuvre frauduleuse, d'aucune violation du *Code électoral* susceptible d'altérer les résultats du scrutin, ni l'élection d'un candidat inéligible au sens de l'article 14.1 du *Code électoral*;

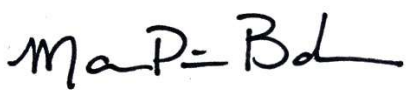
Considérant que le quorum requis par l'article 25 du *Règlement concernant Hennennonhnha'* (*Code électoral* - Annexe 2) est atteint;

Considérant que les Gardiens présents se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la confirmation de l'élection, satisfaisant ainsi à la majorité plus un (1) requise par l'article 42 du Code électoral;

Il est résolu que Hennennonhnha' confirme l'élection de :

- Pierre Bastien, au poste de Chef;
- Pierre Martineau, au poste de Chef;
- René Wellie Picard, au poste Chef;
- William Romain, au poste de Chef.

Signé le 16 novembre 2026.





Présidente des Gardiens Hennennonhnha' Marie-Pier Bourdeau	Gardien secrétaire Hennennonhnha' Alexandre Blouin-Dussault